



Trousse décès pédiatrique Deuil parental à l'urgence

Nous savons que cette situation est exceptionnellement tragique et d'une tristesse incommensurable. Ainsi, nous vous proposons quelques pistes d'accompagnement pour votre équipe et la famille que vous soutenez.

1. Soutien à l'équipe :

Il est important que l'équipe de soins soit soutenue adéquatement afin d'offrir le meilleur accompagnement possible à la famille de l'enfant. L'implication des intervenants peut être modulée en fonction des besoins formulés par la famille et le personnel.

- **ICASI :**

La présence de l'ICASI de l'urgence auprès de la famille lors d'un code rose ou d'un décès pédiatrique permettra de leur offrir une approche individualisée; l'ICASI pourra se concentrer sur la famille de l'enfant en répondant à leurs questions, en leur expliquant les actions posées par l'équipe de soins, en leur offrant du soutien, etc. Au besoin, l'ICASI pourrait également donner un coup de main à l'équipe traitante si la coordonnatrice est présente pour soutenir les parents.

- **Coordonnateur :**

Lors d'un code rose ou d'un code rose néonatal, demandez la présence du coordonnateur à l'Urgence. Il pourra soutenir l'équipe, mais également les parents durant ces moments difficiles. Ainsi, l'équipe traitante de l'Urgence pourra se concentrer sur les soins offerts tandis que le coordonnateur pourra accompagner la famille. Il pourrait d'ailleurs remplacer l'ICASI si cette dernière n'est pas disponible pour être auprès de la famille de l'enfant.

- **Pédiatre (lorsqu'offert) :**

La présence du pédiatre en service dans votre centre hospitalier peut faciliter le processus. La collaboration entre le pédiatre et l'urgentologue permettra également un meilleur accompagnement de la famille endeuillée ou en détresse.

- **Infirmières des unités d'obstétrique (lorsqu'offert) :**

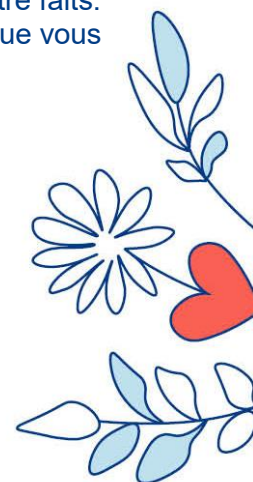
Les infirmières des unités d'obstétrique sont davantage exposées à des situations d'accompagnement de parents vivant un deuil. Il peut donc être bénéfique pour vous de les contacter pour obtenir des conseils ou un soutien au personnel. Elles pourront également vous fournir du matériel si l'enfant décédé est jeune (< 2 ans) et que certains rituels peuvent être faits. Voici donc les extensions des postes téléphoniques des ICASI des unités d'obstétrique que vous pourrez consulter au besoin.

Pavillon des naissances (Hôpital Anna-Laberge) : #4201
Centre Mère-Enfant (Hôpital du Suroît) : #2146

- **Programme d'aide aux employés :**

Si un membre de votre équipe ressent une quelconque détresse à la suite du code rose ou au décès d'un de vos patients, vous pouvez le référer au programme d'aide aux employés (PAE). Ce service gratuit et confidentiel est offert 24h/7jours.

Téléphone : 1-855-612-2998



2. Ressources internes à offrir à la famille

Même si la famille n'exprime pas le besoin dans l'immédiat d'avoir recours à des ressources d'accompagnement dans le processus de deuil, il est important qu'elle soit consciente qu'une aide peut leur être apportée durant ces moments difficiles. Vous trouverez dans la « Trousse de décès pédiatrique » des documents qui pourront être remis à la famille.

- **Soutien psychosocial par l'intermédiaire du CLSC**

Un soutien psychosocial est offert à la famille dont l'enfant vient de décéder. La procédure à suivre est légèrement différente en fonction du moment du décès. Ainsi, si le décès a lieu :

- Remplir le formulaire CLI-60508 Formulaire de référence – Consultation aux services sociaux généraux. Si la travailleuse sociale est en service, son aide peut être réquisitionnée pour accompagner la famille et débiter les procédures pour le suivi en externe.

3. Ressources externes à offrir à la famille

Différentes ressources externes au CISSS de la Montérégie-Ouest sont également disponibles pour faciliter le deuil de la famille de l'enfant décédé. Vous trouverez ces ressources supplémentaires dans la « Trousse de décès pédiatrique »; vous pouvez donc en remettre une copie aux familles endeuillées.

- Discuter avec le médecin en place de la nécessité d'offrir aux parents un arrêt de travail ainsi que de la médication pour le retour à domicile. Cette intervention permet d'éviter aux parents de se représenter plus tard. Un suivi avec leur médecin de famille peut-être envisager pour la suite de la prise en charge.

4. Rituels et souvenirs

Lors d'un décès pédiatrique, il est important que la famille immédiate de l'enfant puisse avoir un temps seul pour se recueillir autour du corps de leur enfant. Vous pouvez leur proposer de prendre leur enfant dans leur bras, de lui parler, de le toucher, etc.

Il est nécessaire de garder en tête qu'il est possible qu'une autopsie soit demandée. Il est donc important de garder le corps de l'enfant intact et de suivre les recommandations spécifiques à la réalisation de l'autopsie.

